ORDONNANCE COLLECTIVE (CONDENSÉE)

Initier les mesures diagnostiques et une consultation pour les usagères présentant un saignement vaginal sans douleur au 1^{er} trimestre de la grossesse

CLIENTÈLE VISÉE

 Usagère <u>ambulante</u> référée à l'Accueil clinique qui présente un saignement vaginal sans douleur au 1^{er} trimestre de la grossesse.

INTENTION CLINIQUE

 Accélérer l'investigation en gynécologie pour l'usagère présentant un saignement vaginal sans douleur au 1^{er} trimestre de la grossesse.

CONDITIONS D'INITIATION

- Être référé par un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée (IPS).
- Clientèle ambulatoire avec une condition physique permettant les déplacements.
- Avoir un BHCG (urinaire ou sanguin) positif et présenter un saignement vaginal sans douleur.

CONTRE INDICATIONS à l'application de l'ordonnance collective

- Saignement vaginal ≥ une serviette hygiénique à l'heure.
- Splénectomie.
- Instabilité hémodynamique: Pouls > 100/min, TA < 90/50 mmHg.
- Douleur abdominale.

EN VIGUEUR LE : 11 juin 2015	N°: OC-103-2	
DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 11 juin 2018	Page : 1	De : 1